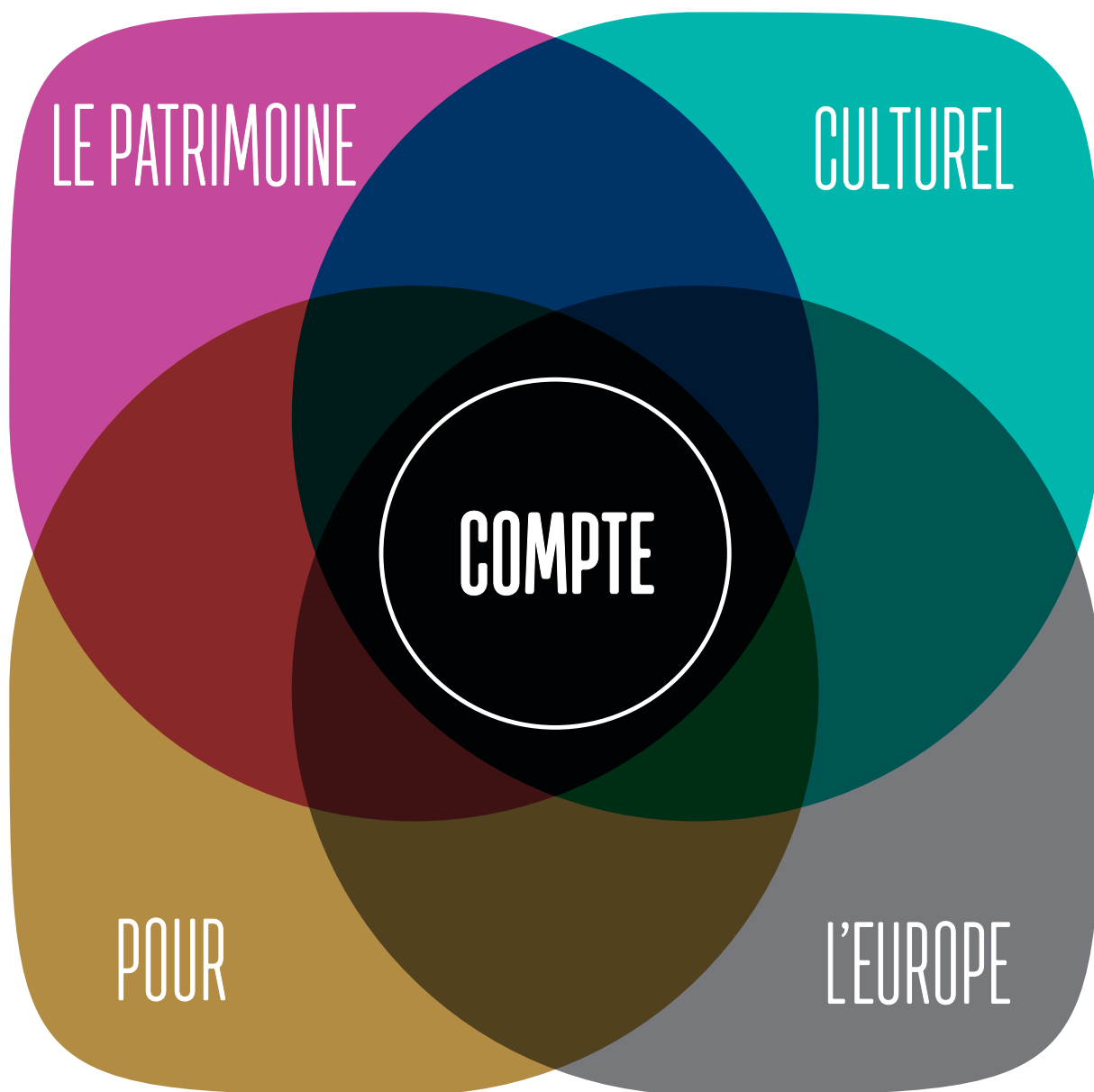


RÉSUMÉ & RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

LE PATRIMOINE CULTUREL
COMpte POUR L'EUROPE



RÉSUMÉ & RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

LE CONSORTIUM DU PROJET

● EUROPA NOSTRA (la Voix du patrimoine culturel en Europe) :

COMITÉ DE PILOTAGE : John Sell, Vice-président exécutif, Piet Jaspaert, membre du Comité exécutif, et Sneška Quaedvlieg-Mihailović, Secrétaire générale
COORDINATION DU PROJET : Louise van Rijckevorsel et Danaé Anastopoulos-Chaimowicz, Bureau de Bruxelles

● ENCATC (The European network on cultural management and policy – Réseau européen pour le management et les politiques culturelles)

COMITÉ DE PILOTAGE : Prof. Dr. Claire Giraud-Labalte, Présidente du Domaine thématique d'ENCATC « Comprendre le patrimoine » et Membre Ambassadeur d'ENCATC
COORDINATION DU PROJET : GiannaLia Cogliandro Beyens, Secrétaire générale
COMMUNICATION DU PROJET : Elizabeth Darley, Directrice des communications

● HERITAGE EUROPE (The European Association of Historic Towns and Regions — Association européenne des villes et régions historiques)

COMITÉ DE PILOTAGE : Brian Smith, Secrétaire général

● INTERNATIONAL CULTURAL CENTRE (Centre culturel international) à Cracovie (ICC) :

COMITÉ DE PILOTAGE : Prof. Dr. Jacek Purchla, Directeur
CHERCHEURS DU PROJET : Joanna Sanetra-Szeliga et Dr. Katarzyna Jagodzińska, Institut de recherche pour le patrimoine européen

● RAYMOND LEMAIRE INTERNATIONAL CENTRE FOR CONSERVATION (Centre international Raymond Lemaire pour la Conservation) à la KU Leuven (RLICC) :

COMITÉ DE PILOTAGE : Prof. Dr. Koenraad Van Balen, Directeur
CHERCHEURS DU PROJET : Aziliz Vandesande, Clara Thys et Dr. Sigrid Van der Auwera

● THE HERITAGE ALLIANCE, Angleterre (Royaume-Uni) :

COMITÉ DE PILOTAGE : Kate Pugh, Directeur exécutif



Ce projet est cofinancé par le Programme Culture de l'Union européenne

Le soutien de la Commission européenne pour la production de cette publication ne constitue pas une adhésion au contenu qui reflète uniquement les vues des auteurs. La Commission ne peut pas être tenue pour responsable des utilisations qui pourraient être faites des informations contenues dans cette publication.

Cette publication a également bénéficié du soutien de

BERTELSMANN

LE RAPPORT CHCFE

ÉQUIPE DE CHERCHEURS

ICC, CRACOVIE : Dr. Katarzyna Jagodzińska, Prof. Dr. Jacek Purchla et Joanna Sanetra-Szeliga avec Przemyslaw Niedźwiecki et Dr. Karolina Tylus
RLICC, KU LEUVEN : Clara Thys, Aziliz Vandesande, Prof. Dr. Koenraad Van Balen et Dr. Sigrid Van der Auwera avec Prof. Dr. Luc Verpoest

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Prof. Dr. Claire Giraud-Labalte, pour ENCATC
Kate Pugh, pour The Heritage Alliance
Sneška Quaedvlieg-Mihailović, pour Europa Nostra
Joanna Sanetra-Szeliga, pour ICC, Cracovie
Brian Smith, pour Heritage Europe
Aziliz Vandesande, Clara Thys pour RLICC, Leuven

COORDINATION DE LA PUBLICATION

Joanna Sanetra-Szeliga, pour le Consortium CHCFE

CONCEPTION GRAPHIQUE

Radoszek Arts

CORRECTION DES TEXTES

Justyna Jochym,
Anastazja Oleškiewicz

ÉDITEUR TECHNIQUE

Aleksandra Szczepan

La version électronique est disponible sur www.encatc.org/culturalheritagecountsforeurope

Publié pour le Consortium CHCFE par l'International Cultural Centre, Cracovie
Juin 2015

© Copyright CHCFE Consortium

Rapport complet ISBN 978-83-63463-27-4

AVANT-PROPOS



*Ce qui compte
ne peut pas
toujours être compté,
et ce qui peut être
compté ne compte pas
forcément.*

ATTRIBUÉ À
ALBERT EINSTEIN

Je suis fier d'introduire le Rapport « Le patrimoine culturel compte pour l'Europe » (*Cultural Heritage Counts for Europe — CHCfE*) qui démontre le pouvoir extraordinaire de notre patrimoine culturel pour l'amélioration de notre qualité de vie. Dans chaque recoin de l'Europe, l'abondance des bâtiments et des sites patrimoniaux, des environnements historiques et des paysages culturels peut nous inspirer et nous enrichir, mais également nous aider à favoriser et à cultiver un sens d'appartenance à une communauté plus large.

Le patrimoine culturel est un capital irremplaçable de valeurs culturelle, sociale, environnementale et économique. Ceci est vrai pour l'Europe, comme pour le reste du monde. Nos cœurs et nos âmes le savent, mais les politiques et les investissements nécessaires pour entretenir notre patrimoine ne doivent pas être uniquement fondés sur des sentiments profonds ou des croyances fortes. Nous avons aussi besoin de données et de chiffres concrets pour prouver et illustrer ces convictions. En effet, exprimer la valeur du patrimoine en fournissant des preuves quantitatives et qualitatives de ses apports et de son impact, permettra de renforcer sa voix en Europe.

La cartographie complète et l'analyse méthodique de données probantes à l'échelle européenne présentées dans ce rapport approfondiront et amélioreront notre compréhension, notre connaissance et notre conscience du plein potentiel du patrimoine culturel comme ressource clé pour le développement durable. Ceci est essentiel pour nourrir la prise de décision locale, régionale, nationale et européenne, et fournir ainsi une base solide pour des politiques efficaces du patrimoine. De telles preuves fournissent également une information compréhensible pour les investisseurs de toute nature – gouvernements, développeurs commerciaux, propriétaires privés, philanthropes, organisations de la société civile – qui ont besoin de comparer des options et de faire des choix.

Les six partenaires du Consortium CHCfE ont rendu un service précieux à l'Europe en démontrant les impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux de son patrimoine culturel. Je salue leurs efforts collectifs et leur expertise à la fois académique et politique, ainsi que leur engagement. Le résultat de ce projet démontre la valeur ajoutée de la coopération européenne entre des partenaires ayant des expériences académiques et de vie différentes en Europe du Nord, du Sud, de l'Ouest, de l'Est et Centrale.

Enfin, je remercie particulièrement la Commission européenne pour sa confiance et son soutien au projet « *Le patrimoine culturel compte pour l'Europe* ». Nous saluons la reconnaissance récente et sans précédent par l'Union européenne du patrimoine culturel comme une ressource stratégique pour une Europe durable. Nous croyons que ce Rapport donnera aux institutions européennes et aux États membres des arguments encore plus convaincants pour continuer à développer et à mettre en œuvre une approche globale de l'évaluation de l'impact du patrimoine mais également une approche intégrée des politiques relatives au patrimoine culturel.



Au nom du Consortium CHCfE,
PLÁCIDO DOMINGO,
Président d'Europa Nostra

8 **RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES**

Préparés par le Comité de pilotage du projet avec le soutien de l'équipe de chercheurs

9 **LA PROBLÉMATIQUE ET LE CONTEXTE**

Le projet

Le contexte conceptuel et politique

Le consortium

13 **LA COLLECTE DE DONNÉES PROBANTES**

La portée et l'ampleur de l'étude

L'intérêt croissant pour la recherche sur l'impact du patrimoine culturel

La répartition géographique des études sur l'impact du patrimoine culturel

Vers une approche globalisante de la recherche sur les impacts du patrimoine culturel

19 **LES 10 CONCLUSIONS CLÉS**

30 **LES 5 RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES**

Soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes

Observer les impacts

Surveiller l'évolution

Partager et diffuser les données

Maximiser l'impact

NOTES

RAPPORT

Préparé par l'équipe de chercheurs du projet avec le soutien du Comité de pilotage



(N.B. Ce texte est disponible dans les versions imprimées et électroniques du Rapport complet. Pour la version électronique, veuillez visiter : www.encatc.org/culturalheritagecountsforeurope)

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte du projet

1.2 Qu'entendons-nous par patrimoine culturel ?

1.3 Objectifs du projet

1.4 Structure du rapport

1.5 Initiatives antérieures

1.6 Aperçu de la méthodologie

2 NIVEAU MACRO. IMPACT DU PATRIMOINE CULTUREL : ANALYSE DE LA THÉORIE ET DU DISCOURS

2.1 Introduction

2.2 Patrimoine culturel — définition, et changement des politiques / discours

2.3 Valeur versus Impact

2.4 Impacts négatifs

2.5 Vers une typologie des impacts

2.6 Méthodologies pour l'identification des impacts

3 NIVEAU MÉSO. LE PATRIMOINE CULTUREL DANS L'UNION EUROPÉENNE : IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL

3.1 Introduction

3.2 Évolution vers une approche plus globale

3.3 De « l'approche des quatre piliers » à « l'approche globale des quatre domaines »

3.4 Méthodologies employées dans la recherche européenne sur l'impact du patrimoine culturel

3.5 Portée des études

3.6 Groupes de personnes interrogées

3.7 Europe Centrale et de l'Ouest — différences dans l'approche du potentiel du patrimoine culturel

3.8 Panorama des sous-domaines d'impacts basé sur les études recensées

3.9 Contribution du patrimoine culturel à la Stratégie Europe 2020

4. CONCLUSIONS

4.1 Niveau macro — Impact du patrimoine culturel : analyse de la théorie et du discours

4.2 Niveau méso — Le patrimoine culturel dans l'Union européenne : impact économique, social, culturel et environnemental

4.3 Niveau micro — Études de cas sur l'évaluation des impacts du patrimoine culturel et analyse des lauréats du Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra

4.4 Résultats de l'étude

4.5 La voie à suivre

* ANNEXE. NIVEAU MICRO — ÉVALUATION D'IMPACT DANS LA PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

*1 Impact du patrimoine immobilier dans la ville de Malines, Belgique

*2 Impact des musées situés dans des bâtiments historiques en Pologne : le cas de la Galerie d'Art polonais du 19^{ème} siècle à Cracovie et le ms² (Muzeum Sztuki) à Łódź

*3 Lauréats du Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra — analyse des évaluations d'impact

BIBLIOGRAPHIE

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

LA PROBLÉMATIQUE ET LE CONTEXTE

LE PROJET

Le projet « Le patrimoine culturel compte pour l'Europe » (*Cultural Heritage Counts for Europe – CHCfE*) financé par l'Union européenne a été lancé en 2013 avec un objectif ambitieux : collecter et analyser des recherches fondées sur des données probantes et des études de cas existantes et accessibles concernant les impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux du patrimoine culturel, dans l'optique d'évaluer la valeur du patrimoine culturel, reconnu en 2014 par le Conseil des ministres de l'Union européenne « comme une ressource stratégique pour une Europe durable »¹. Ce projet visait également à fournir des preuves concluantes – à la fois qualitatives et quantitatives – qui démontreraient que le patrimoine culturel apporte une contribution essentielle à la « Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive »² au moment de son examen à mi-parcours.

Le projet CHCfE apporte une réponse au document d'orientation intitulé « Vers une stratégie européenne pour le patrimoine culturel – les arguments en faveur de la recherche³ » présenté à la Commission européenne en 2012 par l'Alliance européenne du patrimoine 3.3, une plate-forme informelle de 32 réseaux et organisations européens / internationaux actifs dans le domaine du patrimoine culturel au sens large⁴. Ce document a identifié, entre autres, un besoin pressant de recherche sur le patrimoine culturel fondée sur des preuves pour soutenir les développements politiques stratégiques à la fois aux niveaux européen et nationaux, et ainsi veiller à ce que les institutions européennes et les États membres réalisent pleinement le potentiel du patrimoine culturel en tant que moteur du développement durable.

Le rapport du projet CHCfE – avec ses conclusions principales et ses recommandations stratégiques – est présenté aux institutions européennes et aux États membres au moment où la nouvelle Commission européenne se lance dans la mise en œuvre de l'approche intégrée du patrimoine culturel européen (Commission européenne, 2014), et aussi comme une contribution aux dix priorités qu'elle a nouvellement définies.

La première présentation publique du rapport a eu lieu le 12 Juin 2015 à Oslo (Norvège) durant la conférence organisée dans le cadre du Congrès annuel d'Europa Nostra en présence de M. Tibor Navracsics, Commissaire européen chargé de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, et M. Vidar Helgesen, ministre norvégien pour l'Espace économique européen et les affaires de l'Union européenne.

LE CONTEXTE CONCEPTUEL ET POLITIQUE

Les dernières décennies ont connu des développements conceptuels et politiques majeurs aux niveaux européen et international qui ont reconnu les multiples et importants avantages que le patrimoine culturel apporte à la société dans son ensemble.

Une transformation fondamentale des attitudes conceptuelles envers le patrimoine culturel a commencé avec un premier changement, identifié dans les années 1970, en passant d'une approche fondée sur la conservation à une approche fondée sur la valeur du patrimoine. Plus récemment, on a assisté à une reconnaissance croissante, non seulement en Europe mais aussi dans le reste du monde, de la nature inclusive de l'environnement historique, où les éléments matériels et immatériels ne sont plus perçus comme séparés les uns des autres. Une autre évolution tout aussi significative a eu lieu dans les années 1990 quand les principes de « durabilité » ont commencé à être de plus en plus inclus dans les documents politiques sur le patrimoine culturel, combinés de manière croissante avec l'objectif de « développement ».

Plus spécifiquement, le cadre conceptuel et l'inspiration pour la mise en œuvre du projet CHCfE ont été fournis par les principes et l'esprit de la Convention de Faro, adoptée en 2005 sous les auspices du Conseil de l'Europe⁵, ainsi que ceux de la Déclaration d'Hangzhou, adoptée plus récemment en mai 2013 sous les auspices de l'UNESCO⁶. La Convention de Faro place les êtres et les valeurs humaines au centre d'une compréhension renouvelée du patrimoine culturel tandis que la Déclaration d'Hangzhou reconnaît la valeur du patrimoine culturel en tant que moteur du développement durable.

Le changement politique qui a conduit au projet CHCfE est renforcé aujourd'hui par une reconnaissance accrue de l'importance du patrimoine culturel au niveau de l'Union européenne. Ceci est devenu particulièrement visible lors de la Conférence de Bruges organisée en décembre 2010 par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne⁷, et par la Conférence de Vilnius organisée en novembre 2013 par la Présidence lituanienne de ce même Conseil⁸, chaque fois avec la participation active de tous les acteurs clés tant publics que de la société civile.

Ce *momentum* politique a culminé en 2014 avec une série de documents politiques très importants adoptés par le Conseil des ministres de l'Union européenne, durant les Présidences grecque et italienne, à savoir les *Conclusions sur la dimension*

*stratégie du patrimoine culturel pour une Europe durable*⁹ (adoptées le 21 mai 2014) et les *Conclusions sur la gouvernance participative du patrimoine culturel*¹⁰ (adoptées le 25 novembre 2014), ainsi que par la *Communication Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen*¹¹ adoptée le 22 Juillet 2014 par la Commission européenne. Un autre signe de l'intérêt croissant de la Commission pour les bénéfices potentiels plus larges du patrimoine culturel est la publication récente, en avril 2015, du rapport produit par le Groupe d'experts Horizon 2020 sur le patrimoine. Ce rapport, intitulé « *Faisons travailler le patrimoine culturel pour l'Europe* » (« *Getting Cultural Heritage to Work for Europe* », Commission européenne, 2015), énonce des recommandations pour un cadre politique et un agenda novateur pour la recherche et l'innovation relatives au patrimoine culturel jusqu'en 2020¹².

En outre, les *Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur un plan de travail pour la culture 2015-2018*¹³ ont identifié le patrimoine culturel comme l'une de ses quatre priorités et ont souligné la nécessité pour l'Union européenne d'investir dans les statistiques culturelles comme un prérequis pour l'élaboration de politiques relatives au patrimoine culturel basées sur des faits. Il est également important de noter l'initiative « *Un Nouveau Récit pour l'Europe* »¹⁴, réalisée en 2013 et 2014, qui a rappelé l'importance vitale de notre histoire et de notre patrimoine commun pour l'ensemble du projet européen.

Un même *momentum* pour les politiques en faveur du patrimoine culturel peut être observé au niveau européen plus large du Conseil de l'Europe. Très récemment, la 6^{ème} Conférence des ministres responsables du patrimoine culturel, qui a eu lieu du 22 au 24 avril 2015 à Namur sous la Présidence belge du Conseil de l'Europe, a adopté la Déclaration de Namur appelant à la définition et la mise en œuvre par le Conseil de l'Europe d'une « *Stratégie du patrimoine culturel en Europe pour le 21^e siècle* », en étroite coopération avec l'Union européenne et avec l'intention d'impliquer activement les organisations de la société civile¹⁵.

Enfin, la proposition récente du Conseil de l'Union européenne, soutenue par la Commission européenne et le Parlement européen, d'organiser en 2018 une Année européenne du patrimoine culturel constitue un défi bienvenu et un cadre pour tous les acteurs du patrimoine en Europe, à la fois publics et privés, pour unir leurs forces et faire prendre conscience de la valeur et des bénéfices multiples du patrimoine pour l'économie, la société, la culture et l'environnement.

Les développements conceptuels et politiques mentionnés ci-dessus confirment l'importance du patrimoine culturel en tant que ressource stratégique pour une Europe durable et pacifique. Ils démontrent également la détermination des institutions de l'Union européenne pour développer et mettre en œuvre une approche politique intégrée du patrimoine culturel. Il est par conséquent essentiel que les institutions de l'Union européenne et les États membres (à tous les niveaux de gouvernance) investissent dans les prochaines années les ressources nécessaires à la collecte de données quantitatives et qualitatives en matière d'impacts du patrimoine culturel sur l'économie, la société, la culture et l'environnement, comme base solide des futures stratégies, politiques et actions de l'Union européenne relatives au patrimoine.

LE CONSORTIUM

« Le patrimoine culturel compte pour l'Europe », un projet de deux ans soutenu par le programme Culture de l'Union européenne (2007-2013), a été lancé en juillet 2013 par un consortium de six partenaires – Europa Nostra (coordinateur du projet), ENCATC (The European network on cultural management and policy – Réseau européen pour le management et les politiques culturelles), Heritage Europe (The European Association of Historic Towns and Regions – Association européenne des villes et régions historiques), le Centre International de Culture (Cracovie, Pologne) et le Centre International Raymond Lemaire pour la Conservation de l'Université de Leuven (Belgique) – partenaires du projet, ainsi que The Heritage Alliance (Angleterre, Royaume-Uni), partenaire associé.

Les membres du consortium combinent le large éventail des compétences nécessaires pour assurer la gestion efficace du projet CHCfE. Trois membres de l'Alliance européenne du patrimoine 3.3, à savoir Europa Nostra, ENCATC et Heritage Europe, ont une longue expérience d'étroite implication dans l'évolution des politiques de l'Union européenne relatives au patrimoine culturel. Ce sont des réseaux européens représentant un grand nombre de membres, allant de plus de 1 200 villes et régions historiques (Heritage Europe), 100 organismes d'enseignement et de formation couvrant le domaine le plus large de la culture et du patrimoine culturel (ENCATC), à plus de 200 organisations de la société civile rassemblant un grand nombre de membres (Europa Nostra). En outre, le consortium a bénéficié de l'expérience et de l'expertise inestimables de The Heritage Alliance, une plate-forme de près de 100 organisations du patrimoine indépendantes en Angleterre, qui a été activement impliquée au cours de la dernière décennie dans l'étude annuelle de l'état de l'environnement historique en Angleterre intitulée « Heritage Counts ».

Enfin, l'équipe de chercheurs du consortium est composée de représentants de deux organismes internationaux de renom, ayant une vaste expertise en matière de patrimoine et de larges réseaux de chercheurs en Europe Centrale (ICC de Cracovie) ainsi qu'en Europe de l'Ouest et au-delà (RLICC de Leuven). L'ICC a été fondé en 1991 par le gouvernement polonais comme institution culturelle nationale dédiée à la recherche interdisciplinaire, l'éducation, l'édition et les expositions. Il poursuit sa mission de diplomatie publique en facilitant le dialogue culturel international, prenant le concept plus large d'« Europe Centrale » comme point de départ de son action et de la pensée sur le patrimoine. Fondé en 1976 à l'initiative de l'ICOMOS par le professeur Raymond Lemaire, le RLICC offre un programme de master avancé en conservation à la faculté d'ingénierie de l'Université de Leuven. Le RLICC a 40 ans d'expérience dans la formation interdisciplinaire, la recherche et le conseil en matière de préservation du patrimoine bâti à travers l'Europe et dans le monde. Ces deux institutions ont coopéré régulièrement avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

LA COLLECTE DE DONNÉES PROBANTES

LA PORTÉE ET L'AMPLEUR DE L'ÉTUDE

L'étude CHCfE a été conduite et ses résultats ont été analysés en 2014 par le Centre Culturel International (ICC) et le Centre International Raymond Lemaire pour la Conservation (RLICC), avec le soutien d'un comité de pilotage composé de représentants des six partenaires du projet. La collecte de données pour la recherche a été réalisée à travers les réseaux étendus des partenaires du consortium mais également à travers les réseaux des autres membres de l'Alliance européenne du patrimoine 3.3 qui ont été impliqués chaque fois que nécessaire dans les différentes phases du projet CHCfE.

Tout en adhérant à la définition large et dynamique du patrimoine culturel de la Convention de Faro¹⁶, le projet CHCfE se concentre sur le patrimoine matériel et immobilier. Cependant, comme démontré dans ce rapport, le projet ne se limite pas exclusivement aux biens physiques individuels, mais couvre également les biens mobiliers et les aspects immatériels du patrimoine pour autant qu'ils aient un lien évident avec les biens matériels et immobiliers¹⁷.

L'étude CHCfE qui est orientée vers une approche de la recherche en matière de patrimoine culturel dans laquelle les méthodes utilisées comprennent l'évaluation de l'impact et la collecte de preuves évidentes, a cependant nécessairement exclu de nombreux projets qui n'évaluaient pas les résultats de cette manière. L'enquête menée ne peut pas prétendre avoir identifié de façon certaine toutes les recherches réalisées dans ce domaine ; ce qui aurait été irréaliste étant donné les contraintes de temps, de ressources et d'accès. De même, il n'était pas possible, au vu de ces contraintes, d'évaluer complètement et d'obtenir des données statistiques récoltées aux niveaux européen et nationaux compte tenu des méthodologies et des définitions différentes de ce qui constitue le patrimoine culturel.

Le projet a cependant identifié un grand nombre d'études importantes portant sur l'impact du patrimoine culturel et a organisé les résultats de la recherche en trois niveaux d'analyse : macro, méso et micro. Dans le niveau macro du rapport (environ 140 études analysées), un cadre théorique a été établi qui permet que les données soient comprises dans une perspective globale plus large. Ce niveau couvre donc une revue de la littérature théorique sur l'impact du patrimoine ainsi que sur les indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) utilisés pour mesurer cet impact en Europe et dans le reste du monde. Le niveau méso comporte une analyse de la recherche qui a été faite à travers l'Union européenne (221 études retenues pour une analyse en profondeur) démontrant les divers impacts du patrimoine culturel aux niveaux local, régional, national et européen. Enfin, la recherche a été complétée au niveau micro par des études de cas apportant des preuves concrètes que le patrimoine a un impact dans un ou plusieurs des

quatre domaines économique, social, culturel et environnemental, y compris un échantillon représentatif de projets exemplaires ayant reçu un Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra.

L'INTÉRÊT CROISSANT POUR LA RECHERCHE SUR L'IMPACT DU PATRIMOINE CULTUREL

Le nombre et le type d'études recueillies révèlent l'évolution dans le temps et l'intérêt croissant pour les études d'impact du patrimoine culturel dans toute l'Union européenne, comme indiqué dans le tableau A ci-dessous. Le taux de croissance est notable en général, mais est particulièrement important dans le cas des études consacrées à l'économie. Alors que ces études économiques prédominent encore, celles consacrées aux impacts sociaux et culturels ont augmenté à partir des années 1990. Les études d'impact environnemental, étant un nouveau domaine de recherche, sont encore relativement sous-représentées.

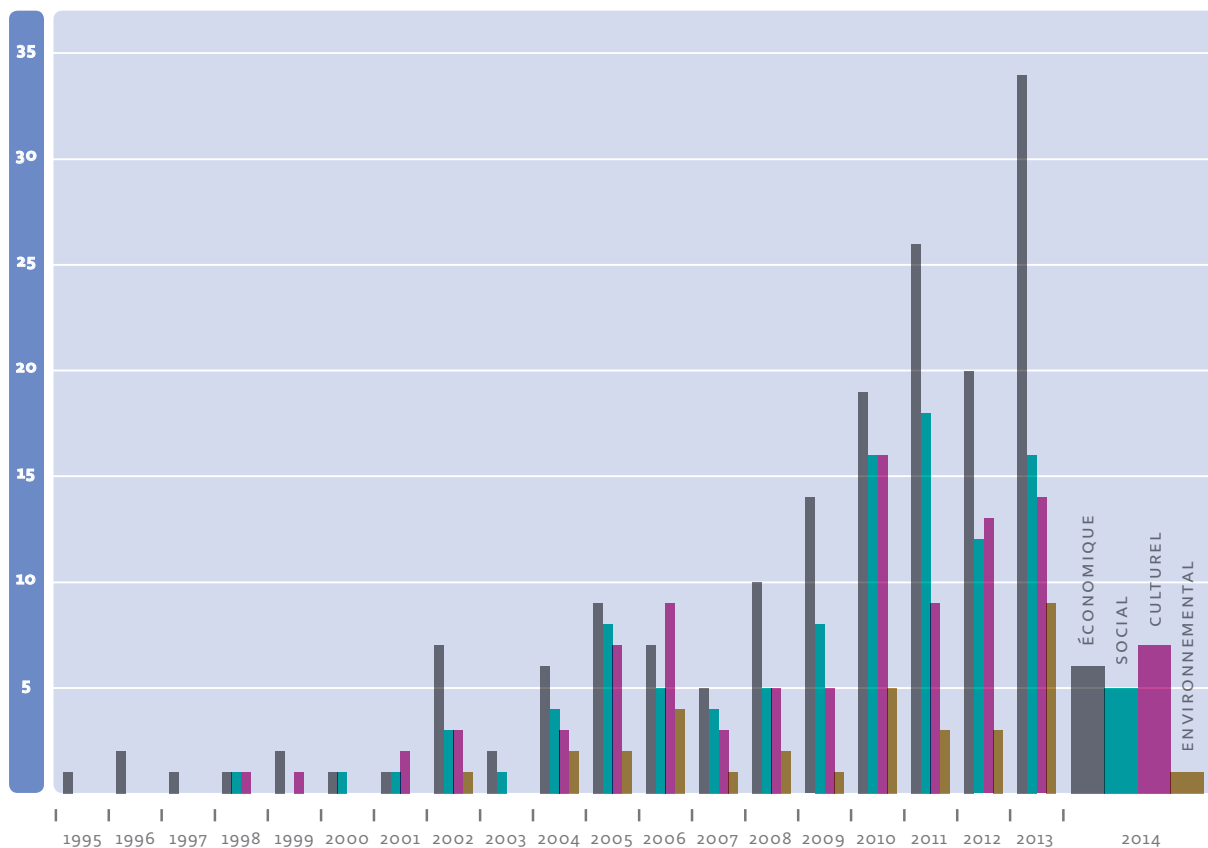


FIGURE A. ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DES DOMAINES D'IMPACTS REPRÉSENTÉS DANS LES ÉTUDES RÉCOLTÉES.

SOURCE : propre, basée sur les résultats de l'étude.

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTUDES SUR L'IMPACT DU PATRIMOINE CULTUREL

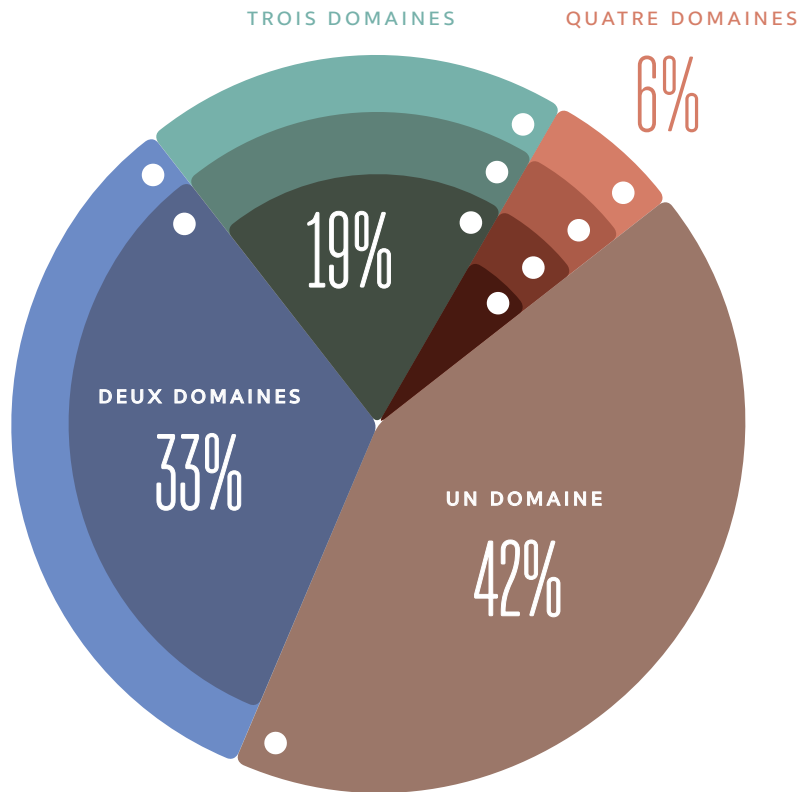
L'enquête, qui vise à couvrir tous les États membres de l'Union européenne, a révélé, peut-être sans surprise, des études inégalement réparties à travers l'Union européenne. Elle a montré en particulier une différence marquée dans l'étendue du champ de la recherche et le nombre d'études, entre les pays qui ont rejoint l'Union européenne avant 2004 et ceux qui l'ont rejointe en 2004 et après, ces derniers n'offrant qu'un plus petit nombre d'études d'impact et de recherches disponibles.

Pour les États membres de l'Union européenne d'Europe Centrale et de l'Est, plus de 40 années d'économie planifiée influence encore la façon dont les décideurs pensent et gèrent le patrimoine culturel. Bien que dans certains pays il y ait des preuves d'un changement d'approche vers l'évaluation de son impact socio-politique (soutenue, dans certains cas, par des programmes de l'Union européenne), d'autres sont encore dans le difficile processus de la transition. Pour la préservation du patrimoine culturel, certains d'entre eux font face au défi de la privatisation rapide ainsi qu'à un déficit significatif de conservation causé par un manque d'entretien de longue date et une faible culture de la maintenance, tandis que les exigences du tourisme ajoutent des pressions importantes.

Cependant, malgré la répartition inégale des études, il est clair qu'il existe une expertise académique et professionnelle significative dans l'Union européenne (et au-delà) qui pourrait être partagée plus efficacement pour aider à la collecte de données et développer des méthodologies de recherche et d'évaluation des résultats.

VERS UNE APPROCHE GLOBALISANTE DE LA RECHERCHE SUR LES IMPACTS DU PATRIMOINE CULTUREL

L'évaluation approfondie de la recherche menée au niveau européen indique clairement – comme le montre le graphique B – que seulement 6% de toutes les études identifiées ont été conçues comme des études globales couvrant les quatre domaines. Cependant la série des études et la combinaison des secteurs couverts qu'elles ont pris en compte montrent bien de quelle manière le patrimoine culturel produit un impact dans les domaines économique, social, culturel et environnemental.



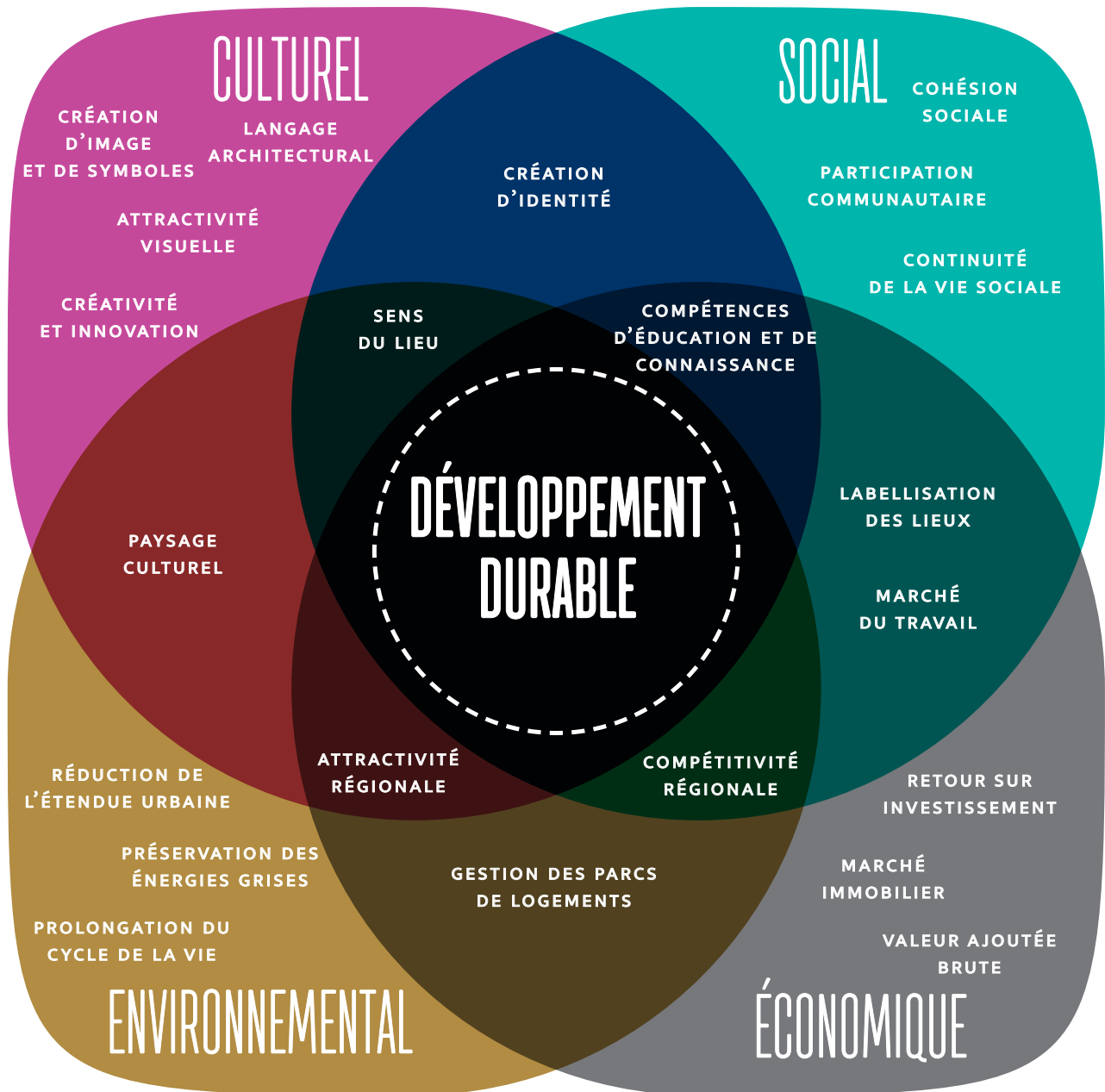
🔗 **FIGURE B.** L'INTERRELATION DES QUATRE DOMAINES D'IMPACT TELS QU'IDENTIFIÉE DANS LES ÉTUDES RÉCOLTÉES.

SOURCE : propre, basée sur les résultats de l'étude.

Ceci a conduit à une « cartographie » de ces études, résumée dans le diagramme conceptuel (schéma C), qui souligne le potentiel du patrimoine culturel comme un facteur clé du développement durable au travers d'un large éventail de politiques d'intervention.

Les preuves présentées dans le rapport suggèrent que la sauvegarde du patrimoine culturel fonctionne avec un effet « multiplicateur » à travers lequel un investissement peut avoir des effets positifs au-delà de son montant initial, augmentant ainsi le niveau des bénéfices et de la durabilité initialement prévus.

En outre l'analyse conduite dans le projet CHCfE montre – comme expliqué plus en détail dans les conclusions du rapport – qu'un éventuel investissement futur dans le patrimoine culturel par les acteurs politiques traditionnels (par exemple dans des programmes de création d'emplois, investissement social d'entreprise, services environnementaux) peut être vu comme un « investissement en amont », ayant le potentiel d'offrir des avantages significatifs « en aval », comme illustré dans le schéma C. Ceci peut être comparé avec les effets souvent imprévus mais bénéfiques d'un investissement en amont dans la médecine préventive – par exemple des modes de vie plus sains – qui réduisent en aval les coûts de traitement des maladies. Par conséquent, l'analyse conduite dans le projet CHCfE



🔗 **FIGURE C.** LES DIFFÉRENTS SOUS-DOMAINES IDENTIFIÉS DANS LES ÉTUDES RÉCOLTÉES ET ORGANISÉS DANS UN DIAGRAMME D'APPROCHE GLOBALE DES QUATRE DOMAINES

SOURCE : propre

souligne la nécessité de sensibiliser – à la fois le secteur du patrimoine culturel et des domaines politiques plus vastes – aux opportunités inhérentes à cette approche et aux avantages plus larges qui peuvent en résulter.

Enfin, cette analyse fournit une impulsion majeure pour encourager et veiller à ce que la recherche liée au patrimoine culturel élargisse ses horizons et embrasse une approche plus globale des recherches futures sur l'impact du patrimoine



📍 **Quartier culturel de Zsolnay
à Pécs, Hongrie**

créé durant le projet de Capitale européenne de la Culture en 2010. Actuellement l'un des sites principaux influençant l'attractivité et la labellisation de la ville.

culturel. Une telle approche globale de l'évaluation d'impact sera essentielle pour soutenir la mise en œuvre d'une « approche politique intégrée du patrimoine » dans l'Union européenne et veiller à ce que les multiples avantages du patrimoine culturel deviennent en pratique effectifs.

LES 10 CONCLUSIONS CLÉS

Le projet CHCfE donne un aperçu détaillé des preuves qui démontrent clairement les nombreux avantages d'investir dans le patrimoine culturel de l'Europe. Le rapport mentionne et résume de nombreuses études contenant des données et des exemples pertinents qui montrent non seulement la vaste gamme de bénéfices, mais aussi dans certains cas l'impact négatif que le patrimoine culturel peut avoir. (cf. page 54)

Les 10 conclusions principales du projet sont résumées ci-dessous et étayées par des exemples choisis de preuves les confirmant.

1 Le patrimoine culturel est un élément et un contributeur clé de l'attractivité des régions, des villes, des villages et des zones rurales de l'Europe en termes d'investissements provenant du secteur privé, de développement de quartiers culturels créatifs et d'attraction de talents et d'entreprises mobiles – améliorant ainsi la compétitivité régionale à la fois en Europe et à l'échelle mondiale.

EXEMPLE

LE QUARTIER CULTUREL DE ZSOLNAY À PÉCS (HONGRIE) a été l'élément central du projet de régénération de Pécs – Capitale européenne de la Culture 2010. Il a exigé l'un des plus importants investissements culturels de friches industrielles

📍 Musée Ferrari près de Modène en Italie

faisant partie de la Vallée multisectorielle et multidisciplinaire des Moteurs qui favorise la compétitivité de la région Emilie-Romagne, Italie.

CRÉDIT PHOTO :
Turismo Emilia Romagna
CC BY-NC-SA 2.0



en Europe Centrale, après la fermeture des mines de charbon et d'uranium qui étaient les principales sources de revenus de la ville. (cf. pages 118-119)

EXEMPLE

LA VALLÉE DES MOTEURS (CLUSTER MOTOR VALLEY) PRÈS DE MODÈNE (ITALIE) montre comment l'industrie du sport automobile et le patrimoine peuvent renforcer l'identité régionale et créer une nouvelle forme de pôle culturel. Cette vallée rassemble des entreprises de l'industrie automobile, des musées et des centres d'archives, des organisations artisanales et touristiques, et des installations sportives qui, ensemble, favorisent l'accroissement du tourisme dans la région. (cf. page 163)

📍 **Temple Bar à Dublin, Irlande**

Le quartier culturel et créatif de Dublin régénère la zone grâce à des événements culturels, artistiques, des monuments, des magasins et une vie nocturne.

PHOTO : Jim Nix
CC BY-NC-SA 2.0

**EXEMPLE**

Le patrimoine culturel, y compris le patrimoine post-industriel, est souvent une base pour le développement de quartiers culturels créatifs, par exemple le **QUARTIER DES INDUSTRIES CRÉATIVES À SHEFFIELD (ROYAUME-UNI)** et le **TEMPLE BAR À DUBLIN (IRLANDE)**. Des quartiers dégradés avec des bâtiments délabrés, souvent significatifs dans leur design, sont visuellement attrayants en termes d'ambiance et offrent un esprit de lieu unique pour attirer divers groupes sociaux, des entrepreneurs culturels et des startups (le plus souvent du secteur créatif) à la recherche de conditions favorables pour la location d'espaces. La régénération du patrimoine culturel renforce la valeur culturelle de la zone, joue un rôle majeur dans l'augmentation de l'attractivité des lieux et contribue également à sa prospérité économique. (cf. page 175)

EXEMPLE

Des études sur **DUBLIN** et sa stratégie de devenir un "centre de talents" basée sur la qualité de vie dans le cœur historique de la ville ont montré que la différenciation de la ville par le biais de ses atouts culturels et patrimoniaux et la garantie de leur authenticité ont contribué à attirer une classe jeune et créative ainsi que ses employeurs potentiels. (cf. page 162)

2 Le patrimoine culturel donne aux pays et régions d'Europe une identité unique qui crée des récits urbains attractifs fournissant la base de stratégies de marketing efficaces visant à développer le tourisme culturel et susciter les investissements.

EXEMPLE Alors que le but principal de **LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO** est de promouvoir la compréhension et la gestion de sites ayant des valeurs patrimoniales universelles et exceptionnelles, l'inclusion dans la Liste est largement reconnue comme un label agissant comme un puissant outil de marketing. Une recherche sur un échantillon de 878 sites du patrimoine mondial identifie douze domaines clés dans lesquels ces sites ont une influence socio-économique avec des preuves d'impacts, incluant le développement du tourisme et d'investissements venus de l'extérieur. (cf. pages 126-127)

EXEMPLE Généralement, les décisions d'investissement sont prises la plupart du temps sur base de la disponibilité des ressources dans un endroit donné, de l'accès au marché, des clients potentiels et des coûts. Les études analysées dans ce rapport indiquent que le patrimoine est devenu une partie du récit de la ville et de son image. L'atmosphère d'une ville historique ou même d'un seul bâtiment historique transmet un message de crédibilité à long terme, de fiabilité, de probité et, dans de nombreux cas, de prestige. (cf. page 161)

EXEMPLE Une recherche menée à **HAMBOURG (ALLEMAGNE)** prouve, par exemple, que des lieux liés au patrimoine, tels que les bâtiments classés occupés à des fins commerciales, ont tendance à être traités comme de prestigieux lieux d'affaires. Les études montrent que 87% des employés estiment qu'il y a une meilleure ambiance de travail après avoir déménagé dans un bâtiment historique et 73% des clients manifestent également une réaction positive. Le patrimoine culturel est un facteur dans le choix d'un site pour de nouveaux investissements, en particulier pour les entreprises IT et celles qui embauchent du personnel hautement qualifié. (cf. pages 161-162)

3 Le patrimoine culturel est un créateur important d'emplois à travers l'Europe, couvrant un large éventail de types d'emplois et de niveaux de compétences allant de la conservation liée à la construction, la réparation et l'entretien au tourisme culturel, aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux startups, souvent dans le secteur des industries créatives.

EXEMPLE On estime que le secteur du patrimoine culturel produit jusqu'à 26,7 emplois indirects pour chaque emploi direct, beaucoup plus que l'industrie automobile, par exemple, qui a un effet multiplicateur de seulement 6,3. (cf. page 154)

EXEMPLE Le nombre de personnes directement employées en Europe dans le secteur du patrimoine culturel est estimé à plus de 300 000, mais le potentiel du patrimoine culturel réside également dans la création d'emplois dans d'autres secteurs – le nombre d'emplois créés indirectement s'élevant à 7,8 millions personnes par an. (cf. pages 153-154)





📍 Tate Modern à Londres (Royaume-Uni)

située dans une ancienne centrale électrique à Londres avec un impact économique potentiel allant de 75 à 140 millions de livres sterling générés dans l'économie au sens large et entre 2 100 et 3 900 emplois créés.

PHOTO : Jim Bowen
CC BY 2.0

📍 Intérieur de la Tate Modern

Aire d'entrée du musée et de la Salle des Turbines, un espace d'exposition pour les sculptures et installations de grande ampleur.

CRÉDIT PHOTO : Nick Garrod
CC BY-NC-ND 2.0



EXEMPLE Une étude de la Banque mondiale (2001) indique que pour chaque million de dollars américains investis dans la réhabilitation des bâtiments, 31,3 emplois sont créés, alors que le même montant investi dans les industries manufacturières apporte seulement 21,3 emplois sur le marché du travail. (cf. page 155)

EXEMPLE La **TATE MODERN DE LONDRES (ROYAUME-UNI)** montre le rôle que le patrimoine industriel peut jouer dans la transformation d'un quartier entier. En seulement un an, elle est devenue le troisième site touristique le plus visité du Royaume-Uni et l'attraction majeure de la rive sud de Londres, attirant l'attention et le public dans une zone jusqu'ici inconnue et peu développée. Entre 2 100 et 3 900 nouveaux emplois ont été créés au total pour la construction et la gestion de ce musée, mais également dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie – avec 75 à 140 millions de livres sterling générés au sein de l'économie au sens large, dont 50 à 70 millions de livres sterling ont été attribués à l'impact de la Tate Modern elle-même. (cf. pages 159-160)

4 Le patrimoine culturel est une source importante de créativité et d'innovation, générant de nouvelles idées et des solutions à divers problèmes ; il engendre des services innovants – allant de la numérisation des biens culturels à l'exploitation des technologies de réalité virtuelle de pointe – dans le but d'interpréter les environnements et les bâtiments historiques et de les rendre accessibles aux citoyens et aux visiteurs.

EXEMPLE Comme le montrent les résultats du **PROJET EPOCH**¹⁸, le patrimoine culturel peut stimuler l'innovation liée aux TIC, à la fois pour la numérisation des sources documentaires du patrimoine et pour les présenter à un large public via les techniques de représentation virtuelle. Créer de nouveaux produits et services nécessite une augmentation du nombre d'emplois de haute qualité – à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande. (cf. page 175)

EXEMPLE Le patrimoine culturel peut aussi être lui-même une source d'innovation, générant de nouvelles idées et des solutions, comme décrit dans l'exemple de système technologique de laser ablatif développé par un **GROUPE CRÉATIF À FLORENCE (ITALIE)** pour nettoyer et protéger des œuvres d'art. (cf. page 175)

5 Le patrimoine culturel présente un bon retour sur investissement et est une source importante de recettes fiscales pour les pouvoirs publics tant pour les activités économiques des secteurs qui lui sont directement liés que pour les retombées indirectes de projets liés au patrimoine et suscitant de nouveaux investissements.

EXEMPLE **ENGLISH HERITAGE (ROYAUME-UNI)** a commandé une analyse (couvrant plus d'un million de transactions sur le marché de l'immobilier dans la période de 1995 à 2010) des coûts et bénéfices des propriétés situées à l'intérieur ou à proximité d'une zone de conservation qui montre une augmentation des valeurs foncières de près de 23%. (cf. pages 132-133) Un retour sur investissement accru

☛ Église en bois debout de Borgund en Norvège

avec 628,5% de retour sur investissement annuel estimé et 11 millions de couronnes norvégiennes annuelles d'impôt sur le revenu.

PHOTO : Bob Witlox
CC BY-NC-ND 2.0



☛ Site du patrimoine de l'UNESCO du Pont du Gard en France

dont l'impact économique indirect est estimé à 135 millions d'euros et le revenu fiscal à 21,5 millions d'euros.

PHOTO : Tiberio Frascari
CC BY-SA 2.0



est également illustré par la recherche effectuée à **BERLIN (ALLEMAGNE)** où l'effet du patrimoine dans la valeur de l'immobilier équivaut à pas moins de 1,4 milliard d'euros. (cf. page 132)

EXEMPLE

L'ÉGLISE EN BOIS DEBOUT DE BORGUND (NORVÈGE) génère, sur la base du revenu fiscal uniquement, 628,5% de retour sur investissement annuel avec des coûts d'entretien de l'église estimés à environ 2 millions de couronnes norvégiennes (environ 245 523 euros) par an et un revenu des entrées atteignant 1,75 million de couronnes norvégiennes. L'étude estime que l'église, principale attraction de la région, génère quelque 11 millions de couronnes norvégiennes d'impôts sur le revenu par an. (cf. page 164)

EXEMPLE

L'Établissement public de coopération culturelle (EPCC), opérateur du site du patrimoine de l'UNESCO du **PONT DU GARD (FRANCE)**, requiert 7 millions d'euros par an pour maintenir le site, dont 3,4 millions d'euros provenant des



📍 **Grainger Town**
à Newcastle, Royaume-Uni

avec une stratégie basée sur la combinaison de la conservation du patrimoine immobilier avec un projet de régénération urbaine.

PHOTO : Kay Williams
C BY-NC-ND 2.0



📍 **Château Pszczyna en Pologne**

Sa restauration a eu un impact positif sur l'image de la ville, améliorant le sentiment de fierté des habitants et leur participation à la culture.

PHOTO : Rafal Nalepa
CC BY-NC-ND 2.0

📍 **Musée et musée en plein air de Jamtli en Suède**

ont créé des expériences positives d'apprentissage pour les jeunes, les encourageant à réintégrer un parcours éducatif formel.

PHOTO : Roine Johansson
CC BY-NC-ND 2.0

autorités locale et régionale. En revanche, l'EPCC gagne 3,6 millions d'euros en fournissant des services aux visiteurs (restaurants, parking, musée, magasins de souvenirs, entrées) et l'impact indirect est estimé à 135 millions d'euros (dépenses des visiteurs à l'extérieur du site patrimonial) avec un revenu fiscal estimé à 21,5 millions d'euros. (cf. pages 164-165)

6 Le patrimoine culturel est un catalyseur pour une régénération durable fondée sur le patrimoine.

EXEMPLE Des études montrent que les stratégies de développement basées sur la conservation du patrimoine (comme la régénération de **GRAINGER TOWN À NEWCASTLE UPON TYNE (ANGLETERRE, ROYAUME-UNI)** lauréate du Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra, et des initiatives liées à des environnements historiques urbains de différentes villes européennes, telles que **CRACOVIE, LILLE, LIVERPOOL ET MANCHESTER**, où une approche de politique intégrée du patrimoine est adoptée, conduisent à la régénération d'une zone environnante plus large. (cf. page 145)

EXEMPLE Le patrimoine culturel a joué un rôle clé dans la régénération **DU QUARTIER DE LA CATHÉDRALE DE BELFAST (IRLANDE DU NORD, ROYAUME-UNI)** où les investissements dans le quartier qui n'étaient pas liés au patrimoine culturel de la région n'ont produit que peu ou pas d'effets en termes d'accroissement de l'attrait de cette dernière pour les investisseurs, alors que l'investissement dans le patrimoine a été un moteur de régénération. (cf. page 162)

7 Le patrimoine culturel est une partie de la solution aux défis du changement climatique en Europe, par exemple à travers la protection et la réutilisation de l'énorme énergie contenue dans l'ensemble des bâtiments historiques.

EXEMPLE La réutilisation et la réparation de bâtiments existants présentent des avantages environnementaux avec la preuve de plus en plus évidente que le niveau de l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'avant 1890 correspond pour le moins, et parfois même dépasse, celui des bâtiments modernes les plus sophistiqués. Du point de vue de l'environnement, l'énergie intrinsèque des bâtiments existants est l'un des arguments les plus convaincants pour les préserver. (cf. page 147)

EXEMPLE Le maintien et la réutilisation des structures existantes contribuent également à réduire l'étalement urbain, prolongeant la durée de vie physique des bâtiments et parties de bâtiments, et favorisant la réduction des déchets. (cf. page 80)

8 Le patrimoine culturel contribue à la qualité de vie, offrant un caractère et une ambiance aux quartiers, aux villes et aux régions d'Europe, en créant des lieux appréciés des populations pour la vie, le travail et la visite, et attrayants tant pour les habitants, que pour les touristes ou pour les créateurs.

EXEMPLE Les recherches menées par l'Institut pour le développement urbain (KIPPIM) à **CRACOVIE (POLOGNE)** montre qu'une restauration réussie des centres urbains

historiques des villes polonaises façonne la qualité de vie de leurs habitants, renforce leur attractivité pour le tourisme et améliore l'image générale de la ville. (cf. page 120)

EXEMPLE L'étude de l'impact socio-économique du patrimoine dans la ville de **MALINES (BELGIQUE)** a démontré que le patrimoine et le succès de sa préservation sont des facteurs qui contribuent à la qualité de vie des citoyens. Le patrimoine est identifié comme très important pour renforcer l'image de la ville en termes de fierté civique, 84% des citoyens consultés estimant que le patrimoine est le plus grand contributeur à la nouvelle image de la ville. (cf. pages 214-215)

EXEMPLE Une étude menée à travers le Royaume-Uni a montré une corrélation positive entre le nombre et la nature des biens patrimoniaux dans des lieux donnés et leur image et attrait en tant que destinations touristiques. Les zones bénéficiant d'une régénération patrimoniale ont une forte vitalité et sont perçues positivement par ceux qui les utilisent. En particulier, 89% des personnes interrogées sont d'accord ou fortement d'accord que l'investissement a créé un milieu de vie agréable. 93% des répondants ont déclaré que l'investissement dans l'environnement historique a amélioré l'image de la zone immédiate du projet de régénération et 91% ont dit que celui-ci a abouti à une amélioration de l'image de l'ensemble de la ville. (cf. pages 125-126)

EXEMPLE La classe créative est définie dans d'autres recherches comme étant précieuse au point de vue économique et comme attirant les investisseurs, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies et de l'innovation. Les recherches ont montré que la **CLASSE CRÉATIVE NÉERLANDAISE**, par exemple, choisit des lieux de travail et de résidence en prenant en considération les valeurs esthétiques, la présence de bâtiments historiques et la beauté de l'environnement naturel. (cf. page 162)

9 Le patrimoine culturel fournit un stimulus essentiel pour l'éducation et la formation continue, y compris une meilleure compréhension de l'histoire, des sentiments de fierté civique et d'appartenance, et encourage la coopération et le développement personnel.

EXEMPLE Le patrimoine peut encourager les personnes qui, pour diverses raisons, ont interrompu leurs études à continuer à acquérir des connaissances et des compétences. Le **MUSÉE JAMTLI À ÖSTERSUND (SUÈDE)** – un musée régional du Jämtland et de l'Härjedalen à Östersund – se compose d'un musée en plein air avec des bâtiments historiques et d'un musée d'intérieur. En collaboration avec les archives régionales et l'école secondaire locale, un programme a été lancé visant à créer des expériences positives de formation pour les jeunes conduisant un tiers des participants à reprendre l'école. (cf. page 142)

EXEMPLE L'étude sur le **CHÂTEAU MUSÉE DE PSZCZYNA (POLOGNE)** a montré que la motivation la plus courante pour une visite est le désir de passer du temps dans un cadre agréable mais également d'apprendre à connaître l'inconnu : « Bien que très souvent [...] il est plus important de se reposer ou de se faire plaisir en famille



📍 **Une vue panoramique du centre historique de Cordoue, Espagne,** avec le pont romain, la tour de la Calahorra et les zones environnantes, lauréats d'un Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra 2014 (catégorie conservation).



ou entre amis, la plupart des personnes qui visitent les institutions du patrimoine en repartent avec le sentiment d'avoir acquis de nouvelles connaissances, de nouvelles inspirations ou d'avoir nourri leur curiosité. » (cf. page 141)

10 Le patrimoine culturel combine un grand nombre des impacts positifs mentionnés ci-dessus en favorisant, à travers l'Europe, la construction de capital social et de cohésion sociale entre communautés, offrant ainsi un cadre propice à la participation, à l'engagement et à l'intégration.

EXEMPLE Le lien entre l'environnement bâti historique et le capital social s'établit à travers le renforcement d'un sentiment d'appartenance, déclenché par la présence de bâtiments historiques qui fournissent un contexte dans lequel des interactions humaines peuvent apparaître et se renforcer. (cf. page 171)

EXEMPLE Les recherches de l'**HERITAGE LOTERY FUND (ROYAUME-UNI)**, par exemple, montrent que les participants à des projets patrimoniaux ont amélioré certaines de leurs compétences, comme leurs aptitudes à la recherche, leur confiance en soi et leurs aptitudes sociales et de communication (à travers des groupes de travail, présentations, écoutes, entretiens, observations), celles pour les TIC ainsi que leurs compétences techniques. (cf. page 137)

EXEMPLE Par conséquent, le patrimoine culturel peut être un facteur important dans la construction du capital social en agissant comme un carrefour communautaire qui offre des opportunités de liens et d'établissement d'une communication entre différents groupes d'âge, anciens et nouveaux résidents, différents groupes ethniques et religieux – à la fois dans les sites patrimoniaux et les musées eux-mêmes et dans les cafés ou magasins situés dans ces lieux. Les programmes de bénévolat organisés par les organismes patrimoniaux peuvent offrir aux participants des avantages tels que des contacts intergénérationnels, des interactions en face-à-face et un sentiment d'appartenance. Ils influencent aussi positivement la compréhension mutuelle entre les gens. (cf. page 177)

LES 5 RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Le projet « Le patrimoine culturel compte pour l'Europe » offre un « instantané » dans le temps des données actuellement disponibles et accessibles au sein des États membres de l'Union européenne sur le large éventail des impacts du patrimoine culturel sur l'économie, la société, la culture et l'environnement. Les 10 principales conclusions de ce projet présentent un argumentaire convaincant qui confirme, pour autant que ce soit nécessaire, que le patrimoine culturel compte pour l'Europe.

Les résultats du projet confortent la direction politique que l'Union européenne a prise, démontrant clairement le potentiel du patrimoine culturel comme ressource stratégique pour créer une Europe plus durable et

plus prospère. Cependant, ils démontrent aussi qu'il n'y a pas de place pour l'autosatisfaction : la base de la recherche pour assurer une prise de décision et un développement politique efficaces est encore incomplète et a radicalement besoin d'investissements si l'objectif à atteindre est une approche politique intégrée du patrimoine culturel.

Sur la base des preuves recueillies à travers le projet de CHCfE, le consortium présente les 5 Recommandations stratégiques suivantes :

① SOUTENIR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

Dans le cadre des initiatives actuelles de l'Union européenne sur les statistiques culturelles, les institutions de l'Union européenne et les États membres devraient :

- respecter et promouvoir une approche globale de la collecte, de la gestion et de l'interprétation des données, à la fois quantitatives et qualitatives, qui peuvent démontrer l'impact du patrimoine sur l'économie, la société, la culture et l'environnement de l'Europe ;
- utiliser le cadre fourni par ce projet pour identifier, définir et classer des indicateurs d'impact du patrimoine ;
- soutenir une formation adéquate des praticiens responsables de la conduite des évaluations d'impact du patrimoine et de la fourniture de statistiques culturelles (patrimoniales).

② OBSERVER LES IMPACTS

Les institutions de l'Union européenne pourraient jouer un rôle clé en veillant à ce que les impacts du patrimoine culturel soient mesurés de façon plus systématique et globale par tous les acteurs et opérateurs concernés en :

- identifiant et diffusant les bonnes pratiques ;
- introduisant pour les projets bénéficiaires de fonds de l'Union européenne l'exigence de procéder à une évaluation d'impact globale mesurant les impacts à court et long termes.

③ SURVEILLER L'ÉVOLUTION

La Commission européenne devrait activement aider à suivre les tendances relatives au patrimoine culturel sur une longue période de temps afin d'informer les décideurs politiques à tous les niveaux. Tous les mécanismes de surveillance futurs (peut-être sous la forme d'un Observatoire) devraient recueillir et diffuser des études menées dans différents États membres de l'Union européenne. Il faudrait également compiler et publier régulièrement des rapports de l'Union européenne sur l'état des biens du patrimoine, ainsi que sur les contraintes et les niveaux de participation relatifs au patrimoine culturel. Ces rapports devraient aborder les principales lacunes dans nos connaissances par thème et par région.

④ PARTAGER ET DIFFUSER LES DONNÉES

Comme la continuité de la collecte de données et leur cartographie sont cruciales pour faire des choix politiques éclairés pour l'avenir, le consortium CHCfE souligne que :

- les informations probantes recueillies grâce à ce projet devraient être largement et librement accessibles à toutes les parties intéressées ;
- l'étude menée par ce projet devrait rester ouverte et susceptible d'être élargie en portée et en contenu ;
- les autorités régionales et locales en particulier devraient être encouragées à faire usage des conclusions de ce projet comme outil de renforcement des compétences et guide de bonnes pratiques.

⑤ MAXIMISER L'IMPACT

En accord avec les documents politiques les plus récents adoptés au niveau européen par le Conseil des ministres de l'Union européenne et la Commission européenne et en cohérence avec les preuves recueillies, le consortium CHCfE souligne l'importance de maximiser les impacts intersectoriels du patrimoine culturel :

- les institutions de l'Union européenne et les États membres à tous les niveaux de gouvernance – national, régional et local – devraient adopter et mettre en œuvre une approche intégrée du patrimoine. En d'autres termes, ils devraient veiller à l'intégration du patrimoine en :
 - intégrant l'entretien, la protection et la bonne utilisation du patrimoine dans toutes les politiques, les programmes et les actions concernés,
 - sensibilisant aux avantages que l'investissement dans le patrimoine culturel peut induire dans un large éventail de politiques.
- la gouvernance participative doit être renforcée par l'inclusion structurée et systématique de toutes les parties prenantes et de la société civile dans l'élaboration de stratégies et de politiques pour le patrimoine culturel.
- Une attention et une reconnaissance particulières devraient être accordées à la contribution positive du patrimoine au développement durable régional et local comme ressource stratégique pour une « croissance intelligente, durable et inclusive » et comme base pour l'élaboration de « sociétés inclusives, innovantes et réflexives » – dans le contexte de la revue à mi-parcours des Fonds structurels (en 2016-2017) et de la préparation de la prochaine génération de Fonds structurels après 2020.

NOTES

- 1 Les *Conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la dimension stratégique du patrimoine culturel pour une Europe durable* adoptées le 21 mai 2014 sont disponibles en ligne sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52014XGo614%2808%29>
- 2 *La Stratégie Europe 2020* est disponible en ligne sur : <http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/COMPLET%20FR%20BARROSO%20-%20Europe%202020%20-%20FR%20version.pdf>
- 3 Le document d'orientation (uniquement en anglais) est disponible en ligne sur : http://www.europanostra.org/UPLOADS/FILS/Towards-an-EU-Strategy-for-Cultural-Heritage_final.pdf
- 4 La liste complète des membres de l'Alliance européenne du patrimoine 33 est disponible en ligne sur : <http://www.europeanheritagealliance.eu/members/>
- 5 *La Convention-Cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société* a été adoptée le 27 octobre 2005. Le texte de la Convention est disponible en ligne sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/en/Treaties/Html/199.htm>
- 6 *La Déclaration de Hangzhou « Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable »* a été adoptée le 17 mai 2013. Le texte de la Déclaration est disponible en ligne sur : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/final_hangzhou_declaration_french.pdf
- 7 *La Déclaration de Bruges « Patrimoine : une ressource pour l'Europe – Les avantages de l'interaction »* du 9 décembre 2010 est disponible en ligne sur : http://www.europanostra.org/UPLOADS/FILS/Declaration_de_Bruges.pdf
- 8 La Déclaration finale de la Conférence européenne « *Le patrimoine culturel et la stratégie de l'Union européenne 'Europe 2020' vers une approche intégrée* », des 13-14 novembre 2013 à Vilnius est disponible en ligne (uniquement en anglais) sur : http://www.eu-heritage2013.kpd.lt/uploads/files/Final%20statement_en.pdf
- 9 Disponible en ligne sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52014XGo614%2808%29>
- 10 Disponible en ligne sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52014XG1223%2801%29>
- 11 Disponible en ligne sur : http://ec.europa.eu/culture/library/publications/2014-heritage-communication_fr.pdf
- 12 Le rapport (uniquement en anglais) peut être téléchargé en ligne sur : <http://bookshop.europa.eu/en/getting-cultural-heritage-to-work-for-europe-pbKl0115128/>
- 13 Disponible en ligne sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XG1223%2802%29&from=FR>
- 14 La Déclaration d'« un nouveau récit pour l'Europe » intitulée « *l'Europe corps et âme* » est disponible en ligne sur : http://ec.europa.eu/archives/debate-future-europe/new-narrative/pdf/declaration_fr.pdf
- 15 La *Déclaration de Namur* est disponible en ligne sur : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802f8127>
- 16 La *Convention de Faro* définit le patrimoine culturel comme : « un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (article 2a)
- 17 Pour une approche plus spécifique des valeurs des musées de l'Europe, veuillez-vous référer à l'étude récemment publiée par NEMO (*réseau des organisations des musées européens*), intitulée *Museums 4 Values – Values 4 Museums* et disponible en ligne (uniquement en anglais) sur : http://www.ne-mo.org/fileadmin/Dateien/public/NEMO_documents/NEMO_four_values_2015.pdf
- 18 Les résultats du projet EPOCH (uniquement en anglais) sont disponibles en ligne sur : http://cordis.europa.eu/result/rcn/55321_fr.html

LE PATRIMOINE CULTUREL COMPTE POUR L'EUROPE – LE PROJET

Le projet « Le patrimoine culturel compte pour l'Europe » a été réalisé entre juillet 2013 et juin 2015 avec le soutien de la Commission européenne et en réponse au document de synthèse « Vers une stratégie de l'Union européenne pour le patrimoine culturel – les arguments en faveur de la recherche » présenté en 2012 par l'Alliance européenne du patrimoine 3.3.

Ce projet a rassemblé la collecte, l'analyse et la consolidation de données probantes basées sur des recherches et des études de cas en provenance des différents États membres de l'Union européenne sur l'impact du patrimoine culturel sur l'économie, la société, la culture et l'environnement, avec trois objectifs : démontrer la valeur et le potentiel du patrimoine culturel en tant que ressource stratégique pour une Europe durable ; sensibiliser l'opinion publique à cette ressource ; et présenter des recommandations stratégiques aux décideurs européens.

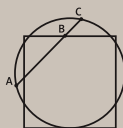
Le projet a été coordonné par Europa Nostra à travers un comité de pilotage composé de tous les partenaires du projet : ENCATC (le Réseau européen pour le management et les politiques culturelles), Europa Nostra (la Voix du patrimoine culturel en Europe), Heritage Europe (l'Association européenne des villes et régions historiques), The Heritage Alliance (Angleterre, Royaume-Uni), ainsi que le Centre culturel international de Cracovie (Pologne) et le Centre international Raymond Lemaire pour la Conservation de l'Université de Leuven (Belgique) qui étaient chargés de mener l'étude européenne et l'analyse des recherches et études de cas existants sur l'évaluation de l'impact du patrimoine culturel.

© Copyright Consortium CHCFE

VERSION DIGITALE DU RAPPORT COMPLET DISPONIBLE SUR :
<http://blogs.encatc.org/culturalheritagecountsforeurope/outcomes/>



encatc



MIĘDZYNARODOWE
CENTRUM
KULTURY
INTERNATIONAL
CULTURAL
CENTRE



The
Heritage
Alliance